

## COMMUNIQUÉ

6 juin 2014

**LUNDI DE PENTECÔTE :  
RÉHABILITER L'IMPÔT POUR MIEUX AIDER NOS AÎNÉS**

Au-delà des indispensables hommages aux vétérans de la seconde guerre mondiale, il importe, au quotidien, de se soucier de leurs conditions de vie et de celles de leur génération.

**Une avancée**

Depuis la suppression du jour férié, en 2014 voici le 1<sup>er</sup> lundi de Pentecôte avec une Loi sur le vieillissement.

Même si les améliorations concrètes liées au texte présenté mardi dernier en Conseil des Ministres seront modestes, ce premier pas est salué par l'AD-PA.

Il n'est possible que parce que l'État a mis en place une nouvelle contribution, la CASA (Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie), payée par les retraités.

Mais pour améliorer vraiment la situation de nos aînés, il faudra mettre en place une autre source de financement et donc réhabiliter l'impôt.

**Réhabiliter l'impôt**

C'est possible à 3 conditions :

**- Un impôt vraiment accepté**

En 2011 le CESE (Conseil Économique Social, et Environnemental), qui représente la société française dans toute sa diversité, a accepté à l'unanimité le principe d'une augmentation de l'impôt sur les successions pour financer l'aide à l'Autonomie. Cette voie est donc tout à fait envisageable.

**- Un impôt vraiment affecté**

L'AD-PA dénonce depuis de nombreuses années les détournements des crédits du jour férié supprimé. Et cette année, la CASA est à son tour détournée et ne va pas à l'aide à l'Autonomie.

L'État doit donc rompre avec ces pratiques de détournements et tenir les engagements pris devant les Français s'il veut enrayer la défiance des citoyens à son égard, telle qu'elle s'est traduite, notamment, par les forts taux d'abstention aux deux dernières élections.

## **- Un impôt vraiment expliqué**

La pédagogie de l'impôt est possible si l'on montre aux Français les intérêts de ce type de solidarité.

L'aide aux personnes âgées est le révélateur d'un secteur insuffisamment soutenu par l'impôt (et les cotisations sociales) : coûts très élevés payés par les usagers (en établissement) ou en hausse constante (à domicile) ; salariés en nombre insuffisants générant un mécontentement des usagers par rapport à leurs attentes ; salariés parmi les plus exposés aux accidents du travail et maladies professionnelles, et pour certains d'entre eux, en situation de grande précarité.

Réhabiliter l'impôt en application de l'avis du CESE de 2011 permettrait de dégager, avec une taxe légère sur les successions, les 4 à 5 milliards dont les personnes âgées ont besoin, ce qui permettra de créer des centaines de milliers d'emplois, (donc recettes fiscales et diminutions des allocations chômage) dans un secteur reconnu par tous les économistes comme étant un véritable levier de créations d'emplois stables et donc un vecteur de sortie de crise.

Pour tout contact  
Pascal CHAMPVERT  
Romain GIZOLME  
Tel : 01 55 12 17 29



Retrouvez l'AD-PA sur Twitter :

@AssociationADPA

FACEBOOK : <https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>

BLOG : <http://ad-pa.blogspot.fr/>

**L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées**